

*Privilège—M. Oberle*

Afin de bien expliquer la question au député d'en face, je dois ajouter que lorsque nous nous sommes rendus à la conférence fédérale-provinciales de Regina, c'était avec l'intention d'offrir aux provinces une participation à 50 p. 100 de la part fédérale des recettes de Loto Canada. Ensuite, après l'entente conclue avec les provinces le 5 octobre, nous nous sommes rendu compte que la situation hautement concurrentielle dans laquelle nous nous trouvions avait changé, que le marché avait également changé et que l'exclusivité des billets de \$10 et plus offrait un marché qui assurerait à Loto Canada un champ d'activité raisonnable pour lui permettre de développer des produits qui procureraient des recettes presque aussi importantes.

Ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est qu'initialement, soit en juin de l'année précédente, nous avons dû faire face à une vive concurrence de la part des loteries provinciales et nous avons décidé d'aller de l'avant avec la loterie à \$1. Ultérieurement, lorsque nous en sommes venus à une entente, nous avons jugé que nous n'avions plus besoin de la loterie à \$1, étant donné que notre problème de concurrence allait être résolu. Nous avons donc opté pour les loteries d'au moins dix dollars, auxquelles nous nous en tenons encore.

Le printemps prochain, je présenterai à la Chambre un projet de loi visant à nous permettre de maintenir notre loterie à dix dollars. Nous pourrions alors faire la lumière sur bon nombre de ces faits.

J'aimerais ajouter, monsieur l'Orateur, qu'à ma connaissance, le montant de \$800,000 dont j'ai parlé aujourd'hui se rapproche du montant qui a été réglé. Il correspond à trois secteurs, soit . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que nous nous sommes par trop éloignés de la question initiale, à savoir s'il y a eu entente avec les gouvernements provinciaux et à quelles conditions. Le député de Central Nova (M. MacKay).

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, je serais reconnaissant à la Chambre de m'accorder quelques minutes. Puisqu'on a bien voulu fournir quelques détails d'ordre historique quant à la ligne de conduite du gouvernement fédéral face aux gouvernements provinciaux en matière de loteries, j'aimerais consigner au compte rendu qu'en 1973, comme en fait foi le *Financial Times*, M. C. M. Drury, alors président du Conseil du Trésor, a déclaré, en proposant l'établissement d'une loterie dans le but de contribuer au financement des Jeux olympiques:

● (1512)

Le gouvernement fédéral n'est nullement intéressé à exploiter une loterie nationale.

Je pense qu'il vaut la peine de signaler cette chose aux députés pour mieux les renseigner sur l'origine de toute cette affaire.

**M. l'Orateur:** Les députés se rendent compte que le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) vient de signaler un point de divergence. A en juger par les commentaires

[M<sup>me</sup> Campagnolo.]

entendus, je n'y vois rien de plus. Cependant, au besoin, après avoir examiné le compte rendu, j'y reviendrai demain. Mais à première vue, il s'agit d'un point de divergence et non pas d'une question de procédure.

[Français]

M. CAOUCETTE (VILLENEUVE)—DEMANDE DE CORRECTION AU HANSARD

**M. Armand Caouette (Villeneuve):** Monsieur le président, ma question de privilège se rapporte à une question que je posais au ministre de l'Emploi et de l'Immigration hier après-midi, soit le 4 décembre 1978. On peut lire à la page 1736, à la deuxième ligne de ma question supplémentaire, dans le compte rendu officiel des Débats ce qui suit, et je cite:

Je suis très satisfait de la réponse du ministre . . .

Alors qu'on devrait lire:

Je suis insatisfait de la réponse du ministre . . .

Étant donné que le ministre nous dit que trois immigrants yougoslaves travaillent présentement dans la région de Val d'Or illégalement, je dois dire que cela est complètement faux, car ces trois immigrants ont obtenu un permis valide du ministère de l'Immigration au Canada pour travailler dans cette région.

\* \* \*

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, hier le député de Grenville-Carleton (M. Baker) s'est adressé au leader du gouvernement à propos du bill C-12. Si j'ai bien compris, demain il sera question du décret du conseil instituant le nouveau département d'État. Le leader du gouvernement a dit qu'il nous aimerions savoir quand aura lieu le débat de deuxième lecture du bill C-12. En outre, pourrait-il indiquer à la Chambre, puisqu'il serait question d'aborder d'autres projets de loi ayant franchi l'étape du comité, quels seront les bills étudiés avant le bill C-12 qui porte sur l'indexation? Le leader du gouvernement peut-il nous remettre dans la bonne voie? Certains d'entre nous aimeraient savoir ce qu'il advient du bill C-12 et si d'autres projets de loi seront étudiés avant ce dernier.

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, le député m'invite à le remettre dans la bonne voie. Il me faudrait un peu plus de temps que je n'en dispose.

Demain, nous prévoyons débattre la résolution établissant le nouveau poste de président du Conseil ministériel de l'expansion économique. Ensuite, je crois devoir préciser à mon collègue que vendredi prochain, étant donné l'absence du premier ministre et du président du Conseil ministériel de l'expansion économique, cette résolution ne sera pas à l'étude mais qu'il sera probablement question du bill C-12. J'espère que nous pourrions en disposer avec célérité, le transmettre au comité et franchir la troisième lecture avant le congé de Noël.